

ARRETE n° 2026-68

Objet : Liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026.

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2002-872 du 3 mai 2002 relatif au troisième concours de recrutement pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifiant divers décrets portant statut particulier de cadres d'emplois des catégories B et C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique et notamment son chapitre II,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2026,

Vu la délibération n° 78-2021 du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2021 modifiée en dernier lieu par la délibération n° 71-2023 du conseil d'administration du 26 septembre 2023, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2025-124 du 04 août 2025 portant ouverture d'un concours externe sur titres avec épreuve, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique » pour les disciplines « jazz (tous instruments) », « chant » et « accompagnement musique » ainsi que dans la spécialité « arts plastiques », session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-55 du 11 mars 2026 désignant les membres du jury du concours externe sur titres avec épreuve, du concours interne et du 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026,

Considérant qu'il convient d'établir la liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026,

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au 3^{ème} concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026, se compose comme suit :

CONCOURS EXTERNE

NOM	PRENOM
ALONSO	Carole
BELTRAN	Maeva
BERENGUER	Céline
CARRILLON	Mathilde
CHAPEAUX-GOURDIN	Hélène
CZYRKA	Dimitri
DELAYE	Cyprien
EHKIRCH	Louise
FREMONDIERE	Paul
GAIO	Loana
GEORGE	Christopher
HANAKI	Ryoko
HOYBEL	Zoé
HUANG	Jen-Chun
LEFEVRE	Aymeric
MAGNÈRES	Pauline
MORETTO	Valentin
MUGOT	Mathilde

NOM	PRENOM
NATAL	Nataliya
PERICON BRUN	Isabel
PIETKA	Alain
QUENEL	Yannaël
RANGHEARD	Juliette
RAUX	Christelle
RODY	Eugenia
RUCCOLO	Laetitia
SALGUEIRO CARLEOS	Gianna
SALORT	Stéphane
SMADJA	Julia
SOMBRUN-FLAVIGNY	Marion
SOTIROPOULOS	Julie
SPINA	Eleonora
VAN ENGELANDT	Pauline

Soit 33 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026.

CONCOURS INTERNE

NOM	PRENOM
DELAYE	Cyprien
DI DONNA	Fabrizio
DUPONT	Veronika
HOYBEL	Zoé
LAMBERT	Marion
MAGNÈRES	Pauline
PELLERIN	Fanny
RANGHEARD	Juliette
RAUX	Christelle
SAILLOUR	Pierre
SPINA	Eleonora
WANG	Beilun

Soit 12 candidats admis à concourir au concours interne sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026.

TROISIEME CONCOURS

NOM	PRENOM
GUILLOUX	Alexandre
TSANAKALITIS	Ioannis

Soit 2 candidats admis à concourir au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026.

Soit 47 candidats admis à concourir au concours externe sur titres avec épreuve, au concours interne et au troisième concours sur épreuves d'accès au grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « musique », discipline « accompagnement musique », session 2026.

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 30 mars 2026

Le Président,

★
François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 3 avril 2026